Parc éolien de Tronville-en-Barrois

Comité de suivi n°1

05/03/2024

Table des matières

1. **Présence** 2
2. **Présentation du projet** 3
3. **Le choix du nom du projet** 3
4. **Présentation de la démarche de concertation** 3
5. **Questions-réponses** 4

Le mardi 5 mars 2024 a eu lieu le premier comité de suivi du projet de parc éolien de Tronville-en-Barrois.

Pour rappel, un projet d'implantation d'éoliennes est en cours de développement dans la commune de Tronville-en-Barrois. Actuellement, un mât de mesure enregistre des données locales sur la ressource en vent et surveille l'activité des chauves-souris en altitude. Ce mât de mesure restera sur le site pendant environ 2 ans pour mener à bien une étude complète.

1. Présence

Elus :

-Daniel BRIAT, maire de Tronville-en-Barrois

-Christian CHAUPIN, maire de Velaines

-Marc PEREZ, Maire de nant-le-grand

-Gérard LEBLANC, 1er adjoint au maire de Tronville-en-Barrois

-Régis HUSSON : conseiller municipal de Tronville-en-Barrois

-Thierry MARCHAL, 1er adjoint au maire de Velaines

Exploitants :

-Anne-Marie PHILIPPE, agricultrice

Citoyens :

-Laurent DUBOY, enseignant retraité

-Daniel LE ROY, citoyen de Tronville-en-Barrois

-A. HEBA, président de l'ACCA

-Manuel LACHEVRE, président de l'association sportive et culturelle de Tronville-en-Barrois (ASCT)

-Sylvie KRUGMANN, club de randonnée de Tronville-en-Barrois

Equipe RWE Renouvelables France :

-Elsa KUFFLER, cheffe de projets éoliens

-Pauline GAND, chargée de concertation

-Jade CATAYEE, chargée de concertation

2. Présentation du projet

Cette partie est développée dans la présentation PowerPoint disponible en pièce jointe.

3. Le choix du nom du projet

Il a été proposé au comité de décider du nom du projet. Le nom choisi pour le projet sera également celui de la société de projet créée pour son développement, conférant ainsi une valeur légale et administrative.

Le Comité de suivi a décidé, presque à l'unanimité, de nommer le projet éolien développé par RWE dans la commune de Tronville-en-Barrois "**Projet éolien de Tronville-en-Barrois**".

4. Présentation de la démarche de concertation

En préparation à la mise en place du comité de suivi, l'équipe projet a mené une étude de contexte, comprenant une revue documentaire et des entretiens avec les acteurs locaux. Ces études permettent de saisir les attentes du territoire d'implantation du projet éolien. L'équipe RWE a conclu de cette étude que les riverains de Tronville-en-Barrois et des communes voisines exprimaient le désir d'être **informés, consultés et de participer au développement** du projet.

La mise en place d'un **comité de suivi** pour accompagner le développement du projet éolien de Tronville-en-Barrois vise à répondre à cette demande. Il est donc envisagé que le comité se réunisse environ au moins deux fois par an pour des réunions, des ateliers ou des sorties.

Ce comité de suivi est composé de l'équipe RWE, d'élus locaux, d'exploitants, de représentants d'associations et de citoyens volontaires. Son objectif est de discuter de l'avancement du projet et de recueillir des informations. Cette structure permet de mobiliser et de confronter tous les points de vue, favorisant ainsi la compréhension mutuelle, la recherche de compromis et l'appropriation du projet par les acteurs locaux.

Dans un premier temps, il paraît intéressant d'introduire tous les membres du comité au domaine des énergies renouvelables et de l'éolien en particulier. Ensuite, des ateliers et des réunions spécifiques seront organisés pour aborder plus en détail le projet éolien de Tronville-en-Barrois.

Le détail des ateliers/sorties est disponible dans la présentation PowerPoint disponible en pièce jointe.

Les membres du comités ainsi que les riverains pourront suivre l'avancement du projet via divers supports :

- Des **lettres d'informations** seront distribuées et mises en ligne, dès qu'il sera nécessaire de communiquer sur l'avancement du projet ou de convier les riverains à des évènements ;
- Des informations relatives au projet seront communiquées via la **Gazette tronvilloise** ;
- Le **site Internet** du projet sera régulièrement actualisé, permettant de mettre à disposition du public des informations en temps réel. Le site Internet est consultable via ce lien : *https://tronville-en-barrois.projet-eolien.com*

5. Questions-réponses

La présence de grues sur le site du projet est-elle prise en compte dans les études de vos bureaux d'études ?

En effet, l'étude écologique, via des pré-diagnostics bibliographiques et des inventaires de terrains, permet d'identifier l'ensemble des enjeux et sensibilités de la zone de projet et ce pour tous les types d'espèces. Concernant la Grue cendrée en particulier, les axes de migration connue sont étudiés et les données bibliographiques de l'espèce dans la sont couplées aux observations sur le terrain. Par ailleurs, il existe un « protocole Grue cendrée » qui a été défini et validé par les associations de protection de la nature et les acteurs de la filière éolienne. Il consiste en un bridage spécifique des éoliennes sur les périodes à risque pour l'espèce, notamment lors des migrations, et lors de conditions météorologiques particulières (présence de brouillard). Ce protocole s'inscrit dans la séquence des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) qui sera établit une fois l'état initial environnemental finalisé et suite à la définition d'une implantation. **Les études qui ont, à l'époque, été faites pour le développement du parc éolien de Nant-le-Grand, sont-elles consultées par votre équipe ?**

Dans une logique de prise en compte des aménagements existants dans l'évaluation des impacts du projet, l'étude d'impact du projet de Tronville-en-Barrois devra prendre en compte les effets cumulés avec les parcs éoliens existants et voisins. Cette étude concerne en particulier la faune volante (oiseaux et chauves-souris) en raison de son rayon d'action (migration) ainsi que les impacts paysagers et sonores potentiels compte tenu du périmètre de visibilité des éoliennes. Aussi, il sera nécessaire de consulter les suivis environnementaux et acoustiques réglementaires effectués au cours des années suivant la construction des parcs éoliens voisins, notamment celui de Nant-le-Grand, afin d'évaluer plus finement les niveaux d'impacts potentiels du projet éolien de Tronville-en-Barrois.

En revanche, les études réalisées dans le cadre du développement des parcs éoliens existants, dont celui de Nant-le-Grand, ne seront pas systématiquement consultées car leurs résultats ne reflètent pas nécessairement l'état actuel et les données du projet éolien de Tronville-en-Barrois doivent être le plus à jour possible.

Pourquoi le mât de mesure est-il placé à cet endroit-là ?

Le mât de mesure est positionné suite à une analyse multicritères prenant notamment en compte la topographie, les accès existants, le sens des cultures, la distance aux éléments arborés. Pour le projet de Tronville-en-Barrois, le mât se situe sur l'un des points les plus élevés de la zone afin d'assurer des mesures de données de vent précises et représentatives de l'ensemble de la zone de projet. De plus, sa proximité avec le parc éolien de Nant-le-Grand facilite l'estimation des interférences potentielles entre les éoliennes des deux parcs. Il est également essentiel que le mât soit implanté à proximité des bois, sans pour autant être trop proche, afin d'enregistrer la présence et l'activité des chauves-souris. Enfin, pour des raisons pratiques et pour éviter de perturber les activités agricoles, il a été jugé plus judicieux de placer le mât sur un terrain plat et en limite de chemin plutôt qu'en milieu de parcelle.

N'est-il pas important de convier les jeunes à l'atelier Fresque du climat ?

La fresque du climat est une activité adaptée aussi bien aux adultes qu'aux enfants, mais ils devraient être séparés lors de sa réalisation. En effet, les approches nécessaires pour chaque groupe diffèrent. Les cartes utilisées ainsi que les méthodes de réflexion ne sont pas les mêmes. Pour garantir la pertinence de l'exercice tant pour les adultes que pour les enfants, il est donc préférable d'organiser des ateliers distincts. De plus, un atelier sur l'environnement est prévu en collaboration avec le Conseil Municipal des Jeunes de Tronville-en-Barrois.

La réalisation de photomontages de nuit est-elle possible ?

La réalisation de photomontages de nuit ne fait pas l'objet d'une obligation réglementaire contrairement à la réalisation de photomontages de jour, mais c'est une option envisageable qui pourra être demandée au bureau d'étude en charge de l'étude paysagère.

Quand est-ce que le nombre exact d'éoliennes sera-t-il déterminé ?

Le nombre d'éoliennes sera défini au regard des enjeux et sensibilités identifiées lors des états initiaux environnementaux et paysagers. D'après le planning actuel du projet, ceux-ci devraient être finalisés par les bureaux d'études en fin d'année 2024. Les réflexions autour de l'implantation finale seront ainsi réalisées et communiquées en début d'année 2025.

La hauteur des pales varie-t-elle en fonction de la hauteur de l'éolienne ?

Ce n'est pas automatique. Une certaine proportionnalité est appliquée, mais pour chaque projet la taille des pales varie en fonction des spécificités du site, le gabarit devant également être adapté aux enjeux et sensibilités identifiées. Ainsi, deux parcs éoliens peuvent avoir des éoliennes de même hauteur mais des dimensions de pales différentes et inversement.

Pourquoi cette zone a-t-elle été retenue pour un projet éolien ?

Après avoir identifié plusieurs zones, il apparait que celle-ci présente dans un premier temps le moins d'enjeux militaires. En effet, d'autres zones, qui pourraient sembler opportunes sur le nord de la commune de Tronville-en-Barrois, sont en fait des espaces de respiration entre deux couloirs militaires que l'armée demande de respecter. La présence d'un parc éolien en fonctionnement à proximité validait également la pertinence du site au regard du développement éolien. De plus, la zone de projet a été présentée et validée par le Conseil Municipal de Tronville-en-Barrois avant le lancement opérationnel du projet.

Comment l'acheminement va-t-il se passer ?

Les détails du chantier et du processus d'acheminement des composants du parc éolien seront discutés plus tard dans le développement du projet. En effet une étude d'accès est en cours d'analyse pour anticiper le plus en amont possible les besoins d'aménagement ainsi que le tracé de l'acheminement. Le choix du gabarit des éoliennes devra également être en cohérence avec les possibilités d'accès au site.

Les questions relatives à l'acheminement et au chantier sur site pourront faire l'objet d'une réunion spécifique.

Les chasseurs seront-t-ils consultés ?

Il est intéressant de collaborer avec les associations de chasse, notamment pour définir les mesures relatives à la séquence ERC (« Évite, Réduire, Compenser ») et d'accompagnement du projet à mettre en place. Il est en effet pertinent d'un point de vue environnemental de travailler avec les chasseurs. Ainsi, un travail commun peut être engagé en dehors des comités de suivi.

Pendant combien d'années une éolienne peut-elle fonctionner ?

Une éolienne a une durée de vie de 20 à 30 ans. Une fois qu'elle ne peut plus fonctionner, elle est entièrement démantelée, et ses composants sont recyclés. D'après la réglementation, la plateforme en béton est également démantelée afin de remettre le site dans l'état dans lequel il était avant l'implantation de l'éolienne (sauf dérogation exceptionnelle préfectorale pour des raisons environnementales).

Où va la terre enlevée pour créer les chemins, les plateformes et poser les fondations ?

La terre végétale excavée pour creuser les fondations peut être mis à la disposition des exploitants, des communes d'implantation et/ou voisines, disposées dans un emplacement dédié afin d'y être stockée et/ou valorisée (déchèterie, entrepôts de stockage, etc.).

Quels sont les avantages de ce projet pour les Tronvillois ?

Disposer d'une zone potentielle pour l'étude d'un projet éolien sur sa commune offre divers avantages pour le territoire :

- Participer directement à la transition énergétique ;
- L'amélioration du cadre de vie à travers des mesures d'accompagnement : une aide renouvelable aux particuliers (par exemple, le financement de travaux énergétiques, l'installation de panneaux solaires en toiture, des subventions pour l'achat d'un vélo électrique, etc.) ou encore, une offre d'électricité verte à prix compétitif ;
- Bénéficier de retombées fiscales directes et d'indemnisation annuelle pour l'entretien des chemins communaux utilisés dans le cadre des travaux et de l'exploitation du parc éolien.